

A l'attention des membres
du Comité de quartier n° 6 /
Brandegaudière – La Gare

Dossier suivi par :
Pole Direction Générale
☎ : 04 76 50 47 16
mél : pole.dg@ville-voreppe.fr

Voreppe, le 28 septembre 2022

Madame, Monsieur,

Suite à la visite de terrain au sein de votre quartier qui s'est déroulée le 29 juin dernier, nous vous prions de trouver ci-après un compte rendu des principaux points abordés par le comité de quartier lors de cette déambulation et des premiers éléments de réponses que nous pouvons vous apporter.

Ordures ménagères

Le comité de quartier demande que des poubelles soient mises rue de l'Alambic et rue de Montaud et souhaiterait un point apport volontaire sur le terrain EDF.

=> **Réponse formulée lors de la visite** : des réflexions sont en cours avec le Pays Voironnais sur la création d'un point d'apport volontaire (PAV) et d'un parking sur l'ancienne propriété Doyon. Le projet de la CAPV serait de créer un autre point d'apport volontaire à l'entrée de la rue de Brandegaudière afin d'assurer la collecte de l'ensemble de Brandegaudière.

Les personnes présentes ne semblent pas favorable à ce projet. Il est demandé de créer un local de stockage de containers "hestétique", ...

=> **Réponse formulée lors de la visite** : la collecte des ordures ménagères est de la compétence de la CAPV qui ne gère pas de locaux de stockage d'Ordures Ménagères. La ville ne souhaite pas se substituer à la CAPV, ce type de locaux pose en effet de nombreux problèmes de nettoyage et d'entretien sans apporter de réelle plus value par rapport au PAV.

Square de Brandegaudière

Quel est son devenir ? 2 bancs ont été déposés ? Pourquoi ?

Un aménagement du square est demandé pour rendre ce dernier plus convivial, espaces ombragés, jeux d'enfants, ...

=> **Réponse formulée lors de la visite** : les bancs ont été déposés parce que vétustes. Deux nouveaux bancs seront posés au regard des besoins identifiés.

Il n'est pas envisagé de réaménagement du square à court terme.

Rue de Beauvillage

Le comité de quartier s'interroge sur l'entretien et la domanialité du talus le long de la piste cyclable.

=> **Réponse formulée lors de la visite** : le talus appartient bien à la SNCF. La ville intervient régulièrement auprès de ces derniers pour qu'elle en assure l'entretien. Pour autant la ville assure un entretien des abords de la piste cyclable pour ne pas pénaliser les cyclistes qui utilisent cet itinéraire.



Hôtel de Ville
1 place Charles de Gaulle
CS 40147
38341 Voreppe cedex

Tél 04 76 50 47 47
Fax 04 76 50 47 48

voreppe@ville-voreppe.fr
<https://www.voreppe.fr>

 @voreppe

 @VoreppeOfficiel

Rue de Brandegaudière

Le comité de quartier regrette le peu d'entretien réalisé par la SNCF le long du grillage qui borde la rue. Il rappelle que l'année dernière les riverains (et la ville) avaient dû faire le nécessaire ...

=> **Réponse formulée lors de la visite** : La ville intervient régulièrement auprès de cette dernière pour qu'ils en assure l'entretien. Pour autant les échanges avec la SNCF restent difficiles ...
Pour info suite à la demande de la ville la SNCF est intervenue début août.

Le Comité de quartier signale que le muret à l'angle de l'Impasse Lagoutte et de la rue Charvet pose des problèmes pour la giration des véhicules

=> **Réponse formulée après recherche** : au cadastre l'escalier et sur la parcelle du propriétaire de la maison située à l'angle de ces deux voies. Il n'est pas possible d'intervenir en l'état.

Victor Cassien

Les membres du CQ signalent que le sens interdit n'est pas respecté.

=> **Réponse formulée lors de la visite** : La ville demandera à la PM une vigilance particulière sur le secteur.

Route de Palluel

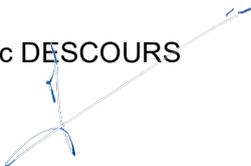
Un riverain demande la suppression (ou le déplacement) du dos d'âne au droit du chemin des Magniolias du fait des nuisances sonores.

=> **Réponse formulée lors de la visite** : La ville a posé ce dos d'âne à la demande du CQ et des riverains qui ont validé son positionnement, il n'est donc pas possible de répondre favorablement à cette demande.

Le lundi 24 octobre 2022 à 18h30 – en salle du conseil municipal, une rencontre inter-quartier (animateurs, membres et élus référents) est prévue. Lors de cette rencontre seront abordés le projet d'extinction de l'éclairage public ainsi que le bilan des comités de quartier de l'année écoulée.

Nous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations

Marc DESCOURS



Conseiller municipal délégué
à la sécurité des ERP et au patrimoine
Elu référent du comité de quartier 6

Charly PETRE



Adjoint en charge de la prévention du cadre de vie
de la vie des quartiers, de la proximité et de la
communication